

## GIRE 31

### Texte sur revenu de base pour manif « Précaire Pride » 7 mai 2013

Le **Revenu de Base Inconditionnel** est **universel, individuel, inconditionnel, suffisant** pour assurer une existence digne à toutes et tous et une participation à la société.

**Universel** : Chaque personne, indépendamment de son âge, de ses origines, de son lieu de résidence, de sa profession, etc. est en droit de recevoir le **Revenu de Base Inconditionnel**

**Individuel** : Chaque femme, chaque homme, chaque enfant a droit à un revenu de base individuel, qui lui est attribué personnellement. Le Revenu de Base Inconditionnel est indépendant de circonstances telles que la situation conjugale, la cohabitation ou autre configuration de ménage ; cela permet à chaque personne de prendre ses propres décisions.

**Inconditionnel** : Le **Revenu de Base** est un **Droit Humain** qui ne peut dépendre de conditions préalables, que ce soit l'obligation d'accepter un travail salarié, de s'impliquer dans des travaux d'intérêt général ou de se conformer aux rôles traditionnels dévolus aux genres. Il ne peut non plus être limité par d'autres revenus, épargnes ou propriétés.

**Suffisant** : Le montant doit pouvoir permettre d'accéder à un niveau de vie décent conformément aux standards sociaux et culturels du pays concerné. Il doit prévenir la pauvreté matérielle, garantir la possibilité d'une existence dans la dignité, la sécurité matérielle et la pleine participation à la vie de la société.